



CINQUANTIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

WHA50.12

Point 27.1 de l'ordre du jour

12 mai 1997

Création de l'Institut international des Vaccins

La Cinquantième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général relatif à la création de l'Institut international des Vaccins (document A50/16 Add.1) et agissant conformément à l'article 18 l) de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé;

1. APPROUVE l'Accord portant création de l'Institut international des Vaccins;
2. AUTORISE le Directeur général à déposer l'instrument de l'OMS relatif à l'approbation dudit Accord auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Huitième séance plénière, 12 mai 1997
A50/VR/8

= = =